

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juillet à 20h00

Le Conseil municipal de la commune de La Montagne,

Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Fabien GRACIA, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 25 juin 2025

**Présents :**

Fabien GRACIA, Alexandra SEVESTRE, Sophie MOURLEVAT, Jacky DUVAL, Valérie LE TROUHER, Sabrina GALLE, Julien BETUS, Alain LOIRAT, Sylvie BIHAN-FOULGOT, Nathalie CERF, Jean-François GERVOT, Anaïs BACHELIER, Géraldine QUINTON, Pierre MOCQUARD, Julien BOIBOUVIER, Yves MALARY, Thierry FOUCHER, Clément FENDER, Dorothée DELPRAT, Michel ABADIE

**Procurations :**

Monsieur Gaëtan ROUSSEAU donne procuration à Madame Sophie MOURLEVAT

Madame Catherine GENDRONNEAU donne procuration à Monsieur Julien BOIBOUVIER

Monsieur Romain GASCHER donne procuration à Madame Valérie LE TROUHER

**Absents :**

Marie BARTHE

Sabine BOUCHARD

Yves ARMAND

Patrice GUILLOT

Josué ALEXANDRE

Nombre de Conseillers :      En exercice : 28      Présents : 20      Votants : 23

Quorum : 15

Secrétaires de séance : Madame Géraldine QUINTON et Monsieur Clément FENDER

---

20h34 - Arrivée de Yves ARMAND

**21 Présents + 3 pouvoirs = 24 votants + 4 absents = 28 conseillers**

20h38 - Arrivée de Marie BARTHE

**22 Présents + 3 pouvoirs = 25 votants + 3 absents = 28 conseillers**

21h02 - Arrivée de Patrice GUILLOT

**23 Présents + 3 pouvoirs = 26 votants + 2 absents = 28 conseillers**

---

Rapporteur : Valérie Le TROUHER

OBJET : Culture(S)

17. Politique Documentaire de la médiathèque

Réf. Démat. : 8.9.3

---

## **EXPOSÉ**

### **(Valant note explicative de synthèse, art. L2121-12 du CGCT)**

La politique documentaire de la médiathèque municipale Yves et Raymond Gaudin, en lien avec le projet d'établissement, constitue une référence pour le développement de ses collections. Il est destiné à rendre publiques les grandes orientations de la politique documentaire. Il présente les principes selon lesquels sont constituées les collections. Il détermine les fonds en grands secteurs, les supports qui font l'objet d'acquisitions, les critères de choix ou d'exclusion, les sources d'acquisitions.

### **Proposition est faite d'approuver la politique documentaire de la médiathèque Yves et Raymond Gaudin**

#### *Documents annexes :*

- *Annexe 01 – Politique Documentaire*
- *Annexe 02 – Code déontologie ABF*
- *Annexe 03 – Charte des bibliothèques*
- *Annexe 04 – Manifeste Unesco*
- *Annexe 05 – Loi Robert*

## **DELIBERATION**

**VU** la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

**VU** la délibération relative au projet d'établissement de la médiathèque du conseil municipal du 06 juillet 2023,

**VU** l'avis favorable du comité consultatif Vie Associative – Culture – Communication -Sports du 25 mai 2025,

**CONSIDERANT** qu'un cadre de développement des collections de la médiathèque est nécessaire,

**CONSIDERANT** qu'il est important que la médiathèque par sa politique documentaire apporte un ensemble de règles cohérentes décrivant la manière dont doivent évoluer ses collections.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

**1° D'adopter la politique documentaire de la médiathèque municipale Yves et Raymond Gaudin,**

**2° D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**Délibération approuvée à : l'unanimité**

La Montagne le 4 juillet 2025

Le Maire

Fabien Gracia



Publié le **09 JUIL. 2025**

Accusé de réception en préfecture  
044-214401010-20250704-2025-07-03DE17b-DE  
Date de télétransmission : 09/07/2025  
Date de réception préfecture : 09/07/2025